

LE DECOUPAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE ET SES CONSEQUENCES

I. LE DECOUPAGE POLITIQUE :

L'Afrique de la fin du **XIXe** siècle jusqu' au milieu du **XXe** est restée presque entièrement sous domination étrangère. Seuls quelques Etats étaient indépendants : le Libéria, l'Ethiopie, l'Egypte. Plusieurs colonies étaient regroupées et formaient des ensembles assez cohérents où hommes et marchandises pouvaient librement circuler.

En **1968**, **42 Etats** africains étaient indépendants. L'indépendance n'a pas été faite au sein des Fédérations, mais chaque colonie devenait souveraine. Exemple : l'A.O.F. était érigée en **9 Etats** indépendants les uns des autres.

En **1977** on comptait **49 Etats** indépendants.

1. LES CONSEQUENCES

Sur le plan politique :

C'est la création de nombreux Etats dont certains ont une superficie très réduite (Gambie : **11 200 km²** – Ruanda : **26 300 km²** – Burundi : **27 000 km²**). Politiquement indépendants, ces Etats africains connaissent des problèmes de frontières car celles-ci n'ont pas été matérialisées au départ du colonisateur.

2. Sur le plan économique :

Les problèmes sont encore plus aigus.

Le découpage effectué sans la considération des complémentarités régionales a entraîné l'isolement de certains Etats privés de leurs débouchés naturels ; ainsi certains pays sont englobés dans une seule région climatique sèche ou humide. En Afrique Occidentale, le nord et le sud qui se complétaient à partir des échanges libres ont vu se dresser des barrières douanières réduisant ou même annulant ces échanges.

Des Etats défavorisés de l'intérieur, tels que le Mali, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad sont aujourd'hui lourdement handicapés par leur continentalité, l'éloignement de la mer et les difficultés de communications.

3. Sur le plan social :

Des difficultés inter-ethniques surgirent après l'indépendance.

Au moment des Fédérations, la libre circulation avait effacé les limites arbitraires après l'indépendance des pays formés, des populations peu homogènes ont connu des troubles dans la zone soudano-sahélienne et dans les marges désertiques, un antagonisme oppose quelquefois les regroupements ethniques.

Une ethnie partagée entre plusieurs pays cherche souvent à se regrouper.

Les langues traditionnelles ne sont pas prises comme langues officielles, elles sont supplantées par des langues des colonisateurs : l'anglais, le français et le portugais.

Les Africains se sont rendus compte que leur division n'est pas favorable à un développement harmonieux du continent. Aussi essaient-ils de se regrouper économiquement pour œuvrer ensemble et mettre un frein à un développement anarchique. Ce qui nécessite la formation de regroupements régionaux comme ceux de l'Afrique de l'Ouest.

II. LES REGROUPEMENTS REGIONAUX

EN AFRIQUE DE L'OUEST :

Pour surmonter les difficultés nées avec le découpage politique de l'Afrique, les regroupements régionaux s'organisent. Après l'échec de l'union Ghana-Guinée-Mali (**1958**) et la Fédération du Mali (Sénégal et Soudan **1960**) d'autres unions sont nées, la **République Fédérale du Cameroun**, qui réunit

depuis **octobre 1961** le Cameroun Oriental francophone et le Cameroun Occidental anglophone. D'autres regroupements beaucoup plus larges ont gardé des caractères régionaux.

1. LE CONSEIL DE L'ENTENTE :

Il est né à Abidjan le **29 mai 1959**. Il regroupe le : la Cote d'Ivoire, la Haute- Volta, le Niger, le Benin et le Togo, ce dernier Etat a participé officiellement à l'entente le **9 juin 1966**.

a). Les principaux objectifs :

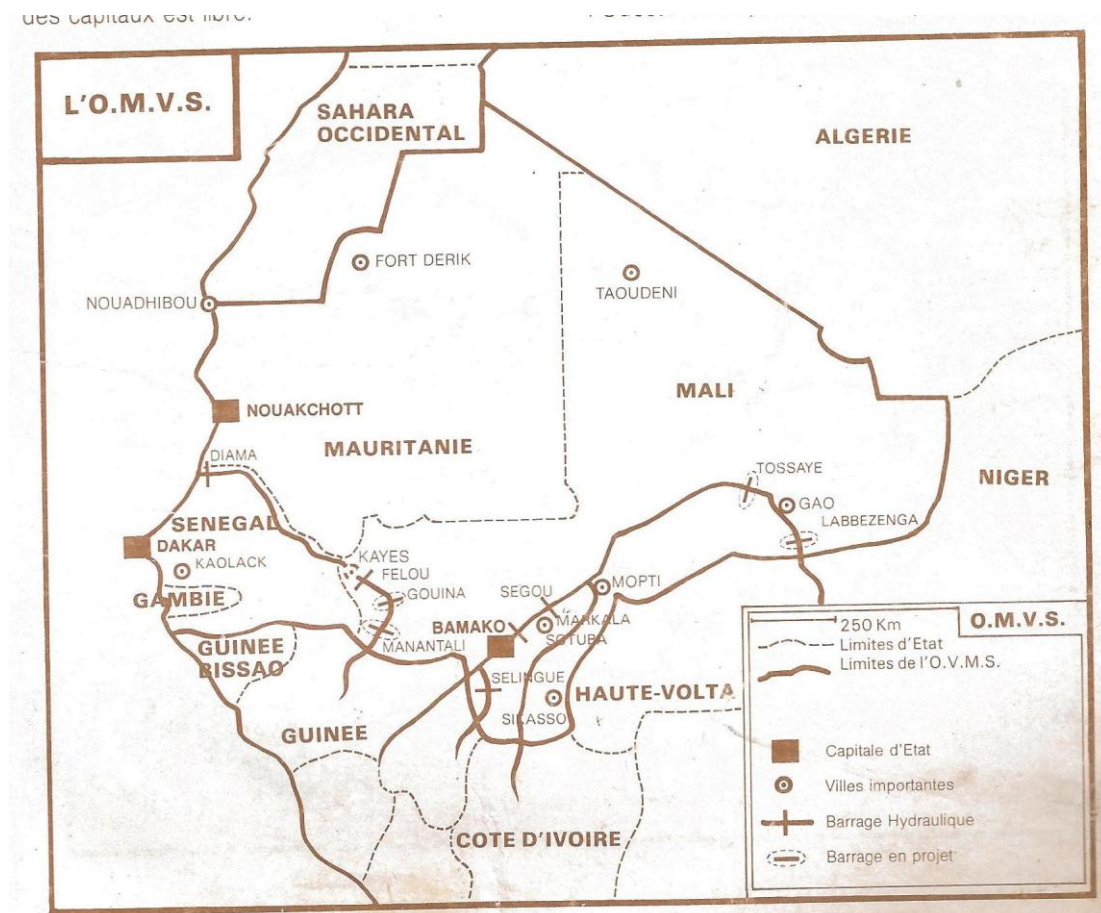
L'entente prévoit une large coopération entre les Etats membres, tout en respectant leur entière souveraineté..

L'adoption d'une constitution qui conclut avec la France des accords identiques de coopération sauf en matière de défense.

Le règlement en famille et dans l'intérêt de tous des problèmes qui se posent à leurs pays dans différents domaines.

La solidarité des Etats membres, qui se concrétise par la création d'un fonds d'entraide et de garantie des emprunts dont le but principal est de garantir les emprunts contractés à l'extérieur par les Etats et destinés au financement de projets de développement économique en vue de d'éviter les concurrences ruineuses.

L'union douanière qui fait des cinq Etats un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, des marchandises et des capitaux est libre.



2. LA C.E.A.O. ET LA C.E.D.E.A.O. :

Sont les communautés des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Elles sont nées les **2 et 3 juin 1972** à Bamako à la suite de la Conférence des Chefs d'Etats africains.

Les Etats africains présents à la conférence étaient la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, le Sénégal, le Bénin (représenté par son Ministre des Finances) et le Togo qui avait envoyé un observateur.

a) Leurs structures :

La C.E.A.O. est dirigée par la conférence des Chefs d'Etat.

-Le Conseil des Ministres (à raison de deux ministres par Etat membre) prépare les affaires en vue de la Conférence des Chefs d'Etat.

-Un Secrétaire Général assure la l'organisation administrative des avec quatre Directions s'occupant respectivement des domaines suivants : développement industriel, promotion des échanges, développement agricole, bureau communautaire du bétail et de la viande.

-Une cour arbitrale pour régler les différends.

La C.E.A.O. qui se limitait à quelques Etats de l'Ouest Africain, a vu son champ d'action s'élargir **le 28 mai 1975** à Lagos : la seconde communauté, la C.E.D.E.A.O., se compose actuellement des Etats suivants : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, la Haute-Volta, le Libéria, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Sierra Léone, le Togo, le Mali, la Guinée, le Ghana.

Les objectifs visés par la C.E.D.E.A.O. sont surtout d'ordre économique :

Promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines (industriel, transport, télécommunication, énergie, agriculture, commerce, questions monétaires et financières, affaires sociales et culturelles), pour élever le niveau de vie des peuples, et maintenir la stabilité économique. Pour atteindre ces objectifs, il est prévu :

-l'élimination entre les Etats membres des droits de douanes ;

-l'abolition des restrictions quantitatives et administratives au commerce entre les Etats membres ;

-un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers ;

-la libre circulation des personnes, des capitaux entre les Etats membres ;

L'harmonisation des politiques agricoles et industrielles ;

-le développement commun des transports, de communication et des énergies ;

-l'harmonisation des politiques économiques et industrielles des Etats membres ;

-l'harmonisation du fonctionnement de la communication des politiques monétaires des Etats membres.

3. L'O.M.V.S. :

L'O.M.V.S., Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal a été officiellement fondée **le 11 mars 1972** à Nouakchott.

Elle regroupe la République du Sénégal, la République de Mauritanie et la République du Mali.

Qu'est ce que l'O.M.V.S. ? : L'O.M.V.S. est un désir de sceller le devenir économique, social et culturel des peuples des trois pays membres.

La première étape du développement intégré sera basée sur la régularisation des débits du fleuve à **300 m³/s.**, par la construction du barrage de Manantali et de celui du Delta (Diéma).

-l'amélioration des escales portuaires et des seuils ; (.....).

industrielles ;

Source :

